

IMMOBILIER: La justice confirme la démolition du château Diter à Grasse

Le Tribunal correctionnel de Grasse (Alpes-Maritimes) a confirmé la destruction du Château Diter, car le splendide édifice ne disposait de permis de construire. Le Château Diter est un palais florentin de 1200 m², édifié dans les années 2000 qui pouvait notamment servir pour l'organisation de grands événements. Le ministère public réclamait 90 millions d'euros d'amende à l'encontre du propriétaire Patrick Diter; ramené à 1,2 million par le Tribunal. Patrick Diter envisage d'interjeter appel. www.chateauditer.com